



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 juillet 2022
Français
Original : anglais
Anglais, français et espagnol
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2022

6-9 septembre 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Mongolie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Mongolie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 500 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 52 900 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2023-2027.

* [E/ICEF/2022/22](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Avec une population totale de 3,3 millions d'habitants¹, la Mongolie compte 1,15 million d'enfants, 780 000 jeunes et adolescents et plus de 100 000 personnes handicapées². Au cours des trois dernières décennies, le pays a progressivement amélioré ses indicateurs sociaux, tout en renforçant considérablement les institutions démocratiques et en triplant la valeur de son économie. L'indice national de développement humain a également progressé, jusqu'à atteindre 0,74 en 2019, plaçant la Mongolie parmi les pays à « développement humain élevé ». Le pays a également ratifié d'importants instruments relatifs aux droits humains et au droit du travail, et coopère avec les mécanismes de défense des droits humains.

2. En raison des fluctuations du secteur minier, le pays a connu une croissance économique significative mais instable : depuis 2009, le produit intérieur brut (PIB) annuel oscille entre une contraction de 1,3 % et une augmentation de 17 %. En 2020, le PIB s'est contracté de 4,5 % sous l'effet de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), malgré un rebond observé en 2021³. Le budget alloué à la protection sociale a suivi une courbe ascendante pour atteindre 11,83 % du budget total en 2021. Néanmoins, les dépenses consacrées à la santé et à l'éducation restent inférieures aux moyennes mondiales (respectivement 3,55 % et 3,05 % du budget).

3. En 2020, plus du quart de la population (27,8 %) vivait en dessous du seuil national de pauvreté⁴. La prévalence de la pauvreté était plus élevée dans les zones rurales (30,5 %) que dans les zones urbaines (26,5 %)⁵, en particulier dans les provinces dépourvues de grandes industries extractives. Par rapport au taux enregistré en 2016 (29,6 %), la pauvreté monétaire a connu une légère baisse de 1,8 point de pourcentage. Malgré une diminution moins rapide de la pauvreté en raison de l'apparition de la COVID-19, le Gouvernement a maintenu un niveau élevé de dépenses dans le secteur social et a contribué à atténuer l'impact de la pandémie sur les niveaux de pauvreté grâce au déploiement d'une panoplie ambitieuse de mesures nationales comprenant notamment l'augmentation des transferts monétaires prévus dans le cadre des programmes d'aide alimentaire et d'aide sociale à l'enfance. Les programmes de protection sociale affichent un niveau de couverture élevé, mais leur efficacité est compromise par des lacunes en matière de coordination et de cohérence des systèmes, de réactivité aux chocs, de disponibilité des données de performance et de capacité à aider les personnes qui en ont le plus besoin.

4. La Mongolie a accompli environ 63,8 % des progrès nécessaires à la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Ce pourcentage se situe en dessous de la moyenne de l'Asie de l'Est et du Sud (65,7 %⁶). Au regard de nombreuses cibles, notamment la réduction de la pauvreté et l'accès à l'éducation, le pays est parvenu à améliorer ses résultats, mais il affiche des progrès modestes en matière d'égalité des genres, de santé, de travail décent et d'énergie propre, voire un certain retard dans le domaine de l'élimination de la faim, des villes durables, des infrastructures, de la lutte contre les changements climatiques, des écosystèmes terrestres, de la paix et des institutions. La politique adoptée par la Mongolie dans le cadre de sa Vision 2050 et

¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *La situation des enfants dans le monde 2021*. Octobre 2021.

² [Site Web](#) de l'institut national de statistique.

³ Banque mondiale, ensemble de données mondiales consulté en mars 2022.

⁴ Institut national de statistique de Mongolie et Banque mondiale, enquête socioéconomique sur les ménages de 2020.

⁵ Ibid.

⁶ Rapport sur les objectifs de développement durable 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : sdgindex.org.

approuvée par le Parlement au mois de mai 2020 définit les orientations stratégiques qui permettront au pays de progresser encore dans ces différents domaines.

5. Au cours des deux dernières décennies, la Mongolie a réalisé des progrès considérables en matière de santé maternelle et infantile. Entre 2000 et 2019, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 42 à 16 pour 1 000 naissances vivantes, et le taux de mortalité infantile est passé de 33 à 13 pour 1 000 naissances vivantes. Le taux de mortalité maternelle a également baissé : entre 2000 et 2017, il est passé de 155 à 45 décès pour 100 000 naissances vivantes. La couverture vaccinale est proche de l'objectif de vaccination universelle (95 %). Néanmoins, en matière de disponibilité des équipements et de niveau de qualification des médecins, on observe d'importantes disparités géographiques entre zones urbaines et zones rurales. On constate également une exposition accrue aux maladies non transmissibles, aux blessures et aux risques environnementaux, notamment liés à la pollution atmosphérique.

6. La santé mentale constitue un enjeu de santé publique : chez les adolescents, les suicides représentent plus d'un décès sur cinq (21 %) et sont commis à 72 % par des garçons⁷. Les jeunes et leurs parents manquent de connaissances et de compétences en matière de soutien à la santé mentale.

7. Un enfant handicapé sur trois n'a jamais fait l'objet d'un diagnostic officiel et plus de 70 % des parents concernés déclarent ne jamais avoir entendu parler de ce type d'évaluation⁸.

8. Entre 2000 et 2017, la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans a diminué, passant de 25 % à 9,4 %, contrairement à l'obésité, qui a augmenté de manière considérable, en particulier chez les enfants les plus pauvres des zones urbaines. Plus du quart (29 %) des enfants d'âge scolaire (6 à 11 ans) sont obèses ou en surpoids, contre 4,3 % en 2004⁹. Les carences en micronutriments sont particulièrement élevées chez les enfants de moins de 5 ans : 27 % d'entre eux sont anémiques, 70 % souffrent de carences en vitamine A et 90 % de carences en vitamine D¹⁰.

9. Le Gouvernement finalise actuellement une nouvelle stratégie nationale de développement de la petite enfance. Dans ce domaine, les principaux goulets d'étranglement résultent notamment de la mauvaise qualité des services, du nombre limité de politiques nationales relatives aux soins attentifs, du manque de services de développement de la petite enfance adaptés aux enfants handicapés et de la maîtrise insuffisante des principaux enjeux par les parents et les personnes s'occupant d'enfants.

10. Le taux d'achèvement de l'enseignement primaire, qui atteint 93 % (91 % chez les filles), est élevé,¹¹ mais des disparités subsistent en matière d'accès. Pour des raisons sociales, culturelles et économiques, les enfants issus de communautés nomades et pastorales sont souvent privés des opportunités qui devraient leur permettre d'accéder à une éducation de qualité ; sur 11 300 enfants handicapés, environ 4 200 sont absents du système scolaire ou préscolaire¹². Environ 26 % des enfants âgés de 2 à 5 ans n'ont pas accès à l'éducation de la petite enfance (EPE),

⁷ Statistiques de santé. 2020.

⁸ Enquête sur les conditions de vie des personnes handicapées. 2018.

⁹ Centre national de santé publique et UNICEF, quatrième et cinquième rapports d'enquête nationale sur la nutrition, 2004 et 2018.

¹⁰ Centre national de santé publique et UNICEF, cinquième rapport d'enquête nationale sur la nutrition, 2018.

¹¹ Ministère de l'éducation et des sciences, 2021.

¹² Ibid.

avec des disparités importantes : 52 % des enfants issus du quintile le plus pauvre et 53 % des enfants handicapés ne sont pas inscrits¹³.

11. Le niveau des acquis scolaires suggère une qualité insuffisante de l'éducation proposée, puisque seuls 35 % des élèves de deuxième année maîtrisent les compétences de base en matière de lecture, un taux qui diminue de 14 à 17 points de pourcentage parmi les élèves kazakhs¹⁴. Le processus d'apprentissage est entravé par divers facteurs, tels que la santé et l'état nutritionnel des élèves, ou encore l'intimidation. La faible qualité des infrastructures joue également un rôle, avec 59 dortoirs non conformes aux normes, sur les 548 que compte le pays¹⁵. Pendant la pandémie de COVID-19, le passage à l'apprentissage à distance a exacerbé la fracture numérique parmi les enfants et les adolescents marginalisés, en raison d'une connexion limitée à Internet : dans les zones rurales, 44 % des ménages sont privés d'accès à Internet¹⁶.

12. Le taux de chômage des jeunes est élevé et atteint 18 %, contre 7 % chez les adultes¹⁷. Les programmes scolaires n'offrent qu'un nombre limité de compétences transférables et liées au monde de l'emploi ; l'enseignement des compétences pratiques est peu développé. En 2021, seuls 3 % des adolescents participent à des activités extrascolaires ou initiées par des pairs.

13. Au sein de leurs familles et de leurs communautés respectives, les jeunes ont rarement l'occasion de participer et d'influencer la prise de décisions. Les normes sociales liées à la jeunesse jouent un rôle dans cette situation.

14. Malgré les progrès accomplis, la violence à l'égard des femmes et des enfants, la traite des êtres humains, les violations des droits des enfants ayant affaire à la justice et les normes et comportements sociaux négatifs dont sont victimes les minorités continuent de poser problème. Les normes sociales et la pauvreté contribuent au nombre élevé de placements en institution. La violence liée au genre, exacerbée pendant la pandémie de COVID-19, la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des femmes et des filles constituent des sujets de préoccupation majeurs. L'exploitation et les abus sexuels en ligne connaissent une augmentation rapide. Le taux de détection et d'orientation des situations relevant de la protection de l'enfance, tant en ligne que hors ligne, reste peu élevé. Parmi les goulets d'étranglement liés à la protection de l'enfance, on peut notamment citer le manque de ressources humaines et financières, le haut degré de tolérance à l'égard de la violence familiale et des châtiments corporels, les pratiques insuffisantes en matière d'établissement de rapports et le manque de coordination opérationnelle dans la gestion des cas, qui nuit à la qualité et à l'accessibilité des services de protection de l'enfance. Le processus de planification et de budgétisation stratégiques est entravé par le manque de données relatives à la protection de l'enfance.

15. La couverture des services d'approvisionnement en eau de boisson gérés en toute sécurité et des services d'assainissement reste faible, avec des taux respectifs de 30 % et 56 %¹⁸, une situation aggravée par l'existence de disparités entre les différentes zones géographiques et les différents niveaux de revenu. La qualité de l'eau demeure un sujet de préoccupation en raison de la vulnérabilité des systèmes existants face aux risques de contamination et des mauvaises pratiques en matière de traitement des eaux usées. Dans la perspective d'une augmentation de la demande en

¹³ Enquête par grappes à indicateurs multiples en Mongolie, 2018.

¹⁴ Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2018.

¹⁵ Ministère de l'éducation et des sciences, 2021.

¹⁶ Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2018.

¹⁷ [Base de données](#) de la Banque mondiale.

¹⁸ [Site Web](#) du Programme commun de suivi relatif à l'EAH.

eau pouvant aller du simple au triple au cours des deux prochaines décennies, il est indispensable d'inverser la tendance en adoptant des mesures urgentes.

16. La Mongolie est particulièrement vulnérable face aux changements climatiques et obtient un score de 4,2 selon l'Indice des risques climatiques pour les enfants¹⁹. La fréquence et la gravité accrues de catastrophes naturelles telles que le dzud, la sécheresse, les inondations, les vents de tempête et les incendies de forêt touchent plus fortement les communautés les plus vulnérables. La pollution atmosphérique représente une menace considérable pour la survie et le développement de l'enfant. Malgré les mesures prises par les autorités pour améliorer la qualité de l'air, au cours des hivers 2020 et 2021, le niveau mensuel moyen de pollution atmosphérique a largement dépassé les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé²⁰. Le présent programme de pays tire les enseignements des évaluations menées à l'occasion du précédent cycle de programmation et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, notamment : la nécessité de cibler les communautés les plus vulnérables et de renforcer les partenariats avec les autorités provinciales et le secteur privé afin de lutter de manière systématique contre les entraves aux droits de l'enfant, et la nécessité d'améliorer la coopération intersectorielle et de se concentrer sur les changements concrets au niveau des districts, à travers une approche intégrée dite « modèle soum [district] ».

17. Le choix des priorités du programme répond à la nécessité de résoudre les difficultés que rencontre la Mongolie en matière de développement et résulte des consultations menées auprès des interlocuteurs nationaux, des organismes des Nations Unies et des principaux partenaires de développement. Ces consultations ont mis l'accent sur la nécessité de privilégier : les domaines dans lesquels des mesures sont nécessaires pour réaliser les priorités nationales liées à l'enfance et ainsi atteindre les cibles des objectifs de développement durable ; la lutte contre les inégalités ; l'avantage comparatif de l'UNICEF et les possibilités de synergie dans le contexte du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) et avec les partenaires de développement. Le programme de pays adoptera une approche nationale afin de promouvoir la mise en œuvre de financements, de politiques et de programmes permettant de lutter, sur le terrain, contre les disparités géographiques.

18 Le programme de pays comprendra les composantes suivantes:

- (a) Santé, nutrition et développement;
- (b) Éducation;
- (c) Protection de l'enfance;
- (d) Eau, assainissement et hygiène (EAH, ou WASH pour l'acronyme en anglais) et changements climatiques;
- (e) Inclusion sociale et données probantes;
- (f) Efficacité du programme;

Priorités du programme et partenariats.

19 Le programme de pays permettra de soutenir la Vision 2050 de la Mongolie dans ses efforts pour tenir les engagements pris en faveur du respect, de la protection et de l'exercice des droits de l'enfant, en accord avec la Convention relative aux droits de

¹⁹ UNICEF, *La crise climatique est une crise des droits de l'enfant*. 2021.

²⁰ Agence nationale pour la météorologie et la surveillance de l'environnement, *State of Air Quality in Mongolia: Annual air pollution observation reports* (« Qualité de l'air en Mongolie : rapports annuels d'observation de la pollution atmosphérique »). 2020 et 2021.

l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres obligations contractées à l'échelle nationale et internationale. Il est en parfaite cohérence avec les priorités fixées par les politiques et les plans nationaux concernés.

20 Le programme de pays obéit à des principes d'équité, d'égalité des genres, de résilience et de durabilité, et contribue à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2022-2027. Il repose sur la théorie du changement suivante, tant dans les contextes humanitaires que de développement :

(a) Si les enfants bénéficient d'une stimulation précoce, de soins attentifs et de régimes alimentaires sains, et si les enfants et les jeunes disposent d'un meilleur accès à des interventions de santé à fort impact, résilientes aux changements climatiques et sensibles aux enjeux environnementaux, et d'une meilleure protection contre la sous-nutrition, les carences en micronutriments, le surpoids et l'obésité ;

(b) Si, de la petite enfance à l'adolescence, les enfants, y compris les plus marginalisés, disposent d'un accès équitable à une éducation de qualité et à des opportunités de participation, et qu'ils acquièrent des compétences fondamentales et transférables dans un environnement sûr, équipé en ressources numériques et résilient ;

(c) Si les enfants et les adolescents qui vivent à l'intérieur ou en dehors du cadre familial disposent des outils nécessaires et d'une protection contre la violence et l'exploitation en ligne et hors ligne, notamment au sein du foyer, de l'école, des communautés et des institutions, et qu'ils bénéficient de services de protection de l'enfance de qualité, dans un environnement favorisant des normes sociales positives ;

(d) Si les enfants et les adolescents, en particulier les plus défavorisés, disposent de services et de pratiques EAH sûres, durables et plus faciles d'accès et d'utilisation, et qu'ils bénéficient d'une réduction de la pollution environnementale et des risques climatiques et de catastrophe naturelle ;

(e) Si les enfants bénéficient de politiques et de programmes de lutte contre la pauvreté fondés sur des données probantes et adaptés aux enfants, incluant notamment une protection sociale efficace et réactive aux chocs ;

(f) Alors les enfants et les adolescents mongols, en particulier les plus marginalisés, jouiront du respect, de la protection et de l'exercice de leurs droits, et pourront développer pleinement leur potentiel au sein d'une société inclusive et saine.

21 Afin de surmonter les obstacles identifiés, les principales stratégies transversales de l'UNICEF consistent notamment à : produire des informations et des données probantes destinées à alimenter les activités de plaidoyer afin d'amorcer une évolution positive des politiques, des pratiques et de la législation en vigueur, et de générer un soutien en faveur de l'UNICEF et des objectifs relatifs aux droits de l'enfant ; contribuer au renforcement des systèmes nationaux afin d'améliorer la qualité de l'offre de services, en particulier à destination des plus vulnérables ; renforcer et élargir les partenariats stratégiques, notamment en impliquant les jeunes ; exploiter et mettre à profit les atouts du secteur privé ; réduire la fracture numérique en favorisant le déploiement de la technologie au service du développement et la transformation numérique grâce à des efforts d'investissement et d'innovation ; favoriser la prise en compte des questions de genre à travers des interventions et des changements sociaux et comportementaux destinés à promouvoir les normes positives, la communication stratégique, l'application des sciences comportementales, l'amélioration des services, le renforcement des systèmes et la mise en œuvre de politiques publiques bienveillantes ; promouvoir l'implication active des citoyens dans la prise de décision, notamment concernant le budget de

l'État. Progressivement, ces stratégies permettront au programme de passer d'une approche ciblée géographiquement à une approche nationale.

Santé, nutrition et développement

22 Cette composante contribue à la première réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et permet de soutenir les efforts du Gouvernement pour atteindre les cibles de la Vision 2050 en matière de santé, de nutrition et de développement du jeune enfant. Aux côtés du Ministère de la santé, des organismes des Nations Unies, de la jeunesse, des femmes, des personnes handicapées, des associations et d'autres partenaires, l'UNICEF travaillera au renforcement des politiques, des programmes, des services, des capacités institutionnelles et de l'affectation des ressources permettant d'améliorer l'accès à des services de santé inclusifs et de qualité. L'accent sera mis sur les soins de santé primaires à grande échelle et sur les interventions à fort impact, afin d'atteindre une couverture universelle et de proposer des services et un accompagnement intégrés et axés sur la prévention, notamment à travers la prise en compte des enjeux climatiques dans la prévention des maladies et la mise en œuvre d'interventions de santé liées à la pollution atmosphérique et environnementale. La santé de la mère et celle de l'enfant seront abordées selon une approche commune, notamment pour la lutte contre l'impact de la pollution environnementale et la promotion de la santé mentale et du bien-être des adolescents. Un soutien sera apporté au développement de technologies de santé innovantes et aux services permettant l'exploitation des données à des fins sanitaires.

23 L'UNICEF soutiendra le Gouvernement dans ses efforts pour protéger les enfants, les adolescents et les femmes contre la sous-nutrition, les carences en micronutriments, le surpoids et l'obésité. L'accent sera mis sur l'amélioration des politiques, des financements, des normes et des réglementations afin de prévenir le surpoids chez les enfants et de favoriser l'application de la loi relative à l'enrichissement des aliments. L'UNICEF soutiendra : le renforcement des services de conseil consacrés à l'alimentation de l'enfant, la détection précoce et la prise en charge rapide de la malnutrition aiguë, l'amélioration de la qualité et de la couverture de la supplémentation en micronutriments ; le recours aux innovations technologiques à des fins de surveillance nutritionnelle ; la qualité de l'environnement alimentaire scolaire et la mise en œuvre d'interventions essentielles en matière de nutrition. L'UNICEF collaborera avec le secteur privé afin de renforcer les capacités nationales permettant à la population de bénéficier, de manière systématique, d'une alimentation nutritive et abordable. L'UNICEF contribuera également aux efforts d'enrichissement de la farine de blé, d'iodation du sel et de taxation du sucre.

24 L'UNICEF participera à des interventions intégrées visant à répondre aux besoins en matière de développement du jeune enfant et à garantir aux filles et aux garçons un environnement sûr et bienveillant, avec un accès équitable à des services de qualité dans le domaine de la garde d'enfants, de la santé, de la nutrition, de la protection et du dépistage précoce. Il s'agira également de promouvoir des politiques et des programmes multisectoriels intégrés s'inscrivant dans le Cadre de soins attentifs et portant notamment sur les 1 000 premiers jours de vie, l'apprentissage précoce et la protection.

25 En collaboration avec le Gouvernement et les partenaires, l'UNICEF assurera la promotion de normes sociales et de comportements positifs en matière de santé, de nutrition et de développement du jeune enfant, notamment en donnant aux personnes s'occupant d'enfants les outils nécessaires pour répondre à leurs besoins à travers des soins attentifs, un régime alimentaire sain et des pratiques alimentaires et physiques optimales. Différents canaux d'intervention seront mis à contribution, tels que les

réseaux sociaux, les jeunes parlementaires et les groupes de pairs. En tant qu'organisme chef de file du groupe thématique sur la nutrition, l'UNICEF poursuivra ses efforts en faveur d'une meilleure résilience en menant des activités de préparation aux situations d'urgence nutritionnelle et de gestion des risques climatiques et de catastrophe.

Éducation

26 L'UNICEF aidera le Ministère de l'éducation et des sciences à respecter les engagements nationaux du Plan de développement à moyen terme du secteur de l'éducation (2021-2030) et à s'assurer que, de la petite enfance à l'adolescence, les enfants, y compris les plus exclus, disposent d'un accès équitable à une éducation de qualité et acquièrent des compétences fondamentales, numériques et transférables dans un environnement d'apprentissage sûr, équipé en ressources numériques et résilient. En tant qu'organisme co-chef de file du groupe thématique sur l'éducation et membre du groupe local sur l'éducation et du groupe pour une éducation inclusive, l'UNICEF poursuivra le renforcement de son partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et avec d'autres partenaires des Nations Unies, afin de contribuer aux réalisations 1 et 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

27 L'UNICEF renforcera les capacités du Ministère de l'éducation et des sciences et des prestataires de services spécialisés dans l'EPE afin de planifier et de mettre en œuvre des politiques porteuses de changement sur les questions de genre, destinées à améliorer l'accès des familles pauvres et des familles d'éleveurs à l'EPE, y compris pour les enfants handicapés. L'UNICEF soutiendra la réforme des programmes, le renforcement des capacités des enseignants d'EPE, l'amélioration des infrastructures et l'intégration des ressources et des services au niveau des établissements, afin de garantir un apprentissage précoce et un développement de la petite enfance s'inscrivant dans le Cadre de soins attentifs. L'UNICEF renforcera également les connaissances et les compétences des parents concernant la stimulation précoce, les soins, la protection et l'apprentissage.

28 L'UNICEF renforcera les capacités des acteurs du système éducatif afin que tous les enfants bénéficient d'un accès équitable aux apprentissages et améliorent leurs connaissances fondamentales en matière de lecture et de calcul. L'UNICEF contribuera à : renforcer l'environnement politique pour s'assurer que les besoins des enfants issus de minorités et des enfants handicapés sont satisfaits ; soutenir l'amélioration des infrastructures pour garantir leur conformité aux normes nationales de sécurité, de résilience et d'accessibilité aux enfants handicapés ; encourager la collaboration intersectorielle pour un environnement scolaire plus sûr et plus sain, permettant de répondre aux besoins des enfants en matière de santé physique et mentale et de répondre aux inquiétudes relevant de la protection de l'enfance. L'UNICEF renforcera également la prise en compte des questions de genre dans les programmes scolaires, la pédagogie et les évaluations en abordant certaines disparités spécifiques liées au genre, en particulier auprès des garçons dans les établissements d'enseignement secondaire.

29 Aux côtés de ses partenaires, notamment le secteur privé, l'UNICEF s'assurera que les enfants âgés de 6 à 17 ans acquièrent davantage de compétences adéquates et transférables, favorisant l'apprentissage, le bien-être mental, l'employabilité et la participation citoyenne active des enfants vulnérables issus de l'éducation formelle et non formelle, ainsi que l'implication des adolescents et des jeunes dans la prise de décision, l'administration et la vie scolaire des établissements.

30 L'UNICEF travaillera aux côtés des entreprises et du Ministère de l'éducation et des sciences afin de favoriser la transformation numérique dans le secteur de

l'éducation en soutenant l'élaboration de politiques et l'allocation de budgets dédiés à la réduction de la fracture numérique. Il s'agira notamment de proposer une connexion Internet abordable et de mettre en œuvre des innovations permettant de renforcer la collecte et l'utilisation des données en temps réel, en particulier pour le suivi de l'impact des crises humanitaires sur l'éducation.

Protection de l'enfance ;

31 Cette composante contribue aux réalisations 1 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle soutiendra le Gouvernement et les autres parties prenantes nationales dans leurs efforts pour renforcer le système de protection de l'enfance, le rendre plus inclusif et améliorer son efficacité en matière de prévention et d'intervention face aux risques de violation, notamment dans les contextes humanitaires. L'accent sera mis sur les garçons et les filles les plus exposés aux risques de violation de la protection de l'enfance, notamment les enfants handicapés, privés de soins parentaux ou ayant affaire à la justice.

32 L'UNICEF accordera la priorité : au dialogue politique et aux réformes permettant d'atteindre la conformité totale des cadres nationaux avec les normes et les règles internationales ; à l'élargissement des services de protection de l'enfance ; au déploiement de systèmes de gestion des cas, de gestion de l'information et d'orientation ; au soutien à la mise en œuvre d'un continuum de services couvrant les domaines de la protection sociale, de la justice, de la santé et de l'éducation. Les capacités du personnel de protection de l'enfance et des services sociaux seront renforcées, notamment à travers la mise en place d'un cadre élargi d'assurance qualité. Afin de répondre aux risques croissants d'exploitation, d'abus et d'intimidation en ligne, l'UNICEF, en collaboration avec les autorités compétentes et les entreprises de technologies de l'information et de la communication, adoptera une approche globale couvrant aussi bien l'aspect politique que le renforcement de l'alphabétisation numérique chez les garçons, les filles, les adolescents, les personnes s'occupant d'enfants, les professionnels et les décideurs.

33 L'UNICEF travaillera aux côtés des autorités nationales à l'amélioration de l'accès à la justice pour les enfants et à l'instauration de recours en cas de violation. Cela concerne notamment les auteurs présumés d'infractions, les victimes et les témoins de violations de la protection de l'enfance et les procédures liées au soin, à la garde et à la protection relevant de la justice pénale, civile ou administrative.

34 L'UNICEF encouragera : la modification des comportements des parties prenantes face à la violence envers les enfants, tant en ligne que hors ligne ; le renforcement des connaissances relatives aux enfants victimes de violences, aux services et aux mécanismes de signalement existants ; les pratiques parentales positives et sensibles aux questions de genre. L'UNICEF renforcera les capacités des enseignants afin de favoriser l'application de méthodes de discipline positive et de promouvoir la tolérance zéro envers toute forme de châtime corporel.

Eau, assainissement et hygiène et changements climatiques

35 Cette composante contribue à la première réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à travers le soutien apporté au Ministère de la construction et de l'urbanisme et au Ministère de l'environnement et du tourisme pour garantir aux enfants les plus défavorisés des services EAH plus faciles d'accès et d'utilisation, et la réduction de la pollution environnementale et des risques de catastrophe naturelle.

36 L'UNICEF soutiendra les efforts des communautés et des institutions locales destinés à garantir aux enfants et aux adolescents, y compris les plus défavorisés, des

services EAH plus faciles d'accès et d'utilisation, notamment pour les personnes handicapées. Dans cette perspective, l'UNICEF proposera des innovations en matière de conception des installations d'assainissement et soutiendra l'économie circulaire, les outils de gestion et l'entrepreneuriat féminin. En collaboration avec le Gouvernement, l'UNICEF encouragera l'adoption de normes sociales et de comportements positifs, notamment à travers la promotion de l'application Oky, destinée à répondre aux besoins des femmes et des adolescentes en matière de gestion de l'hygiène menstruelle.

37 L'UNICEF collaborera avec ses partenaires pour le renforcement du système EAH national et la mise en place de services respectueux de l'égalité des genres, inclusifs, abordables et durables. Dans cette perspective, l'UNICEF soutiendra : l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie chiffrée et inclusive pour le financement du secteur EAH ; une répartition appropriée des financements provenant de différentes sources ; le renforcement des systèmes nationaux de suivi des services EAH, en particulier concernant la qualité de l'eau de boisson.

38 L'UNICEF contribuera aux réalisations 2 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en apportant son soutien aux autorités nationales dans la lutte contre la pollution atmosphérique, les changements climatiques, les risques de catastrophe et la dégradation de l'environnement, afin de protéger les droits des enfants et des adolescents dans tous les contextes. L'UNICEF produira des données probantes favorisant l'élaboration de politiques et de budgets adaptés aux enfants, au service de la résilience des communautés, d'un développement à faibles émissions de carbone et d'un environnement durable. L'organisation soutiendra également la mise à jour des cadres gouvernementaux pour une meilleure prise en compte de la lutte contre les risques de catastrophe. Conformément aux objectifs nationaux de transformation énergétique et climatique, l'UNICEF apportera son soutien à des projets innovants de financement de la lutte contre les changements climatiques et favorisera la mise à l'essai des technologies à faibles émissions de carbone existantes, en vue d'un déploiement à l'échelle des institutions et des ménages. L'UNICEF défendra et soutiendra la mise en place d'une éducation relative à l'environnement, à la lutte contre les risques de catastrophe et aux changements climatiques, ainsi que les actions communautaires initiées par des jeunes et des enfants, et l'implication active de ces derniers dans les processus décisionnels. L'UNICEF renforcera la sensibilisation des parlementaires et du grand public aux enjeux relatifs à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques, notamment les risques de catastrophe.

Inclusion sociale et données probantes ;

39 Cette composante contribuera à la première réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et permettra de soutenir les efforts du Gouvernement dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En partenariat avec l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres acteurs, l'UNICEF continuera à soutenir les efforts du Ministère du travail et de la protection sociale en faveur d'un renforcement des connaissances et des données probantes relatives au système de protection sociale, afin d'orienter l'élaboration d'un cadre politique national complet et adapté aux enfants, et de proposer des interventions de protection sociale plus cohérentes, plus efficaces et réactives aux chocs. L'UNICEF collaborera directement avec les bénéficiaires en vue d'améliorer leur connaissance du système de protection sociale et des avantages qui leur sont proposés.

40 L'UNICEF collaborera avec les autorités nationales et les partenaires afin de s'assurer que les budgets alloués par l'État et les dépenses engagées sont favorables

à la concrétisation progressive des droits de l'enfant et de l'adolescent, et de produire des données probantes permettant de mobiliser les ressources de l'État et du secteur privé. Il s'agira également de renforcer les capacités des ministères du secteur social en matière de gestion des finances publiques, afin de soutenir la transition de l'État vers une budgétisation axée sur les résultats. L'UNICEF impliquera les jeunes dans le processus de budgétisation, afin de favoriser une répartition du budget adaptée aux besoins des enfants et des adolescents.

41 En partenariat avec l'institut national de statistique, l'UNICEF renforcera les capacités nationales en vue de produire et d'utiliser des informations et des données probantes de qualité, susceptibles d'éclairer les décisions politiques liées à la pauvreté multidimensionnelle des enfants aux niveaux national et infranational. L'UNICEF stimulera la demande de données probantes auprès des parties prenantes concernées, notamment les enfants et les jeunes, afin de transformer ces informations et ces données en connaissances.

Efficacité du programme

42 Cette composante permettra d'apporter un soutien transversal à l'ensemble des domaines de programmation et de s'assurer que la planification, le suivi, l'évaluation, le financement et la gestion du programme de pays respectent les normes de qualité en vigueur. Cette composante comprendra également des activités relevant de la communication et du plaidoyer externes, du changement social et comportemental, et de la technologie au service du développement, ce qui permettra à l'UNICEF d'inscrire les recommandations relatives aux droits de l'enfant dans les priorités nationales et de favoriser la gestion des connaissances, la collecte de fonds, les partenariats avec le secteur privé et la mobilisation de l'opinion publique.

43 L'UNICEF s'efforcera de mettre à profit les contributions des entreprises afin d'obtenir des résultats en faveur des enfants et des jeunes. Dans cette perspective, les partenariats seront élargis et renforcés afin d'intégrer le portefeuille de l'initiative « les entreprises au service des résultats », et une évaluation permettra de déterminer le potentiel du secteur privé en matière de collecte de fonds.

Tableau récapitulatif du budget^a

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé, nutrition et développement ;	250	14 000	14 250
Éducation ;	0	12 000	12 000
Protection de l'enfance ;	250	3 900	4 150
EAH et changements climatiques	250	20 000	20 250
Inclusion sociale et données probantes ;	250	3 000	3 250
Efficacité du programme	3 500	0	3 500
Total	4 500	52 900	57 400

^(a) Les fonds destinés à d'éventuelles situations d'urgence humanitaire à venir ne sont pas indiqués dans ce tableau.

Administration du programme et gestion des risques

44 Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme de pays. La responsabilité des dirigeants vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies pour la mise en œuvre et le suivi du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

45 Le programme de pays repose sur l'hypothèse selon laquelle la situation de la Mongolie restera stable après les élections de 2024, l'économie nationale se redressera et l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'environnement budgétaire s'affaiblira.

46 L'UNICEF assurera l'identification et l'atténuation de tout autre risque majeur susceptible d'entraver la réalisation du programme. Il s'agit notamment de garantir la sécurité et la continuité des opérations, d'adopter une approche harmonisée pour les transferts monétaires et la préparation aux situations d'urgence, et de prévenir l'exploitation et les abus sexuels, en coordination avec les autres organismes des Nations Unies. L'atténuation des risques s'appuiera sur des analyses des risques et des vulnérabilités, telles que la récente analyse de situation relative aux changements climatiques, qui a permis d'obtenir des données probantes et d'éclairer les interventions relevant de la gestion des risques. Les activités de gestion et d'atténuation des risques fiduciaires respecteront les principes de l'approche harmonisée pour les transferts monétaires. Les risques liés au manque de moyens du programme feront l'objet d'une stratégie de mobilisation des ressources et seront traités en coordination avec les autres organismes des Nations Unies.

Suivi, apprentissage et évaluation

47. L'UNICEF collaborera avec l'institut national de statistique et les divers ministères concernés afin de soutenir les efforts du Gouvernement en faveur d'un renforcement des systèmes nationaux et infranationaux de collecte des données et des capacités de suivi, d'évaluation et d'analyse. Il s'agira notamment de soutenir l'initiative relative aux mégadonnées et la numérisation des services pour les systèmes de données traditionnels tels que les systèmes d'information administrative et les enquêtes nationales. Des efforts supplémentaires seront déployés pour une intégration accrue des différentes sources de données, afin d'augmenter de manière significative la quantité de données probantes produites par le système national d'évaluation et de suivi.

48. Afin d'assurer le suivi des interventions bénéficiant du soutien de l'UNICEF, le personnel et les partenaires de l'organisation procéderont à des visites de terrain et à des analyses de données. Les résultats du programme feront l'objet d'un examen annuel qui permettra d'évaluer les progrès accomplis et sera mené conjointement avec le Gouvernement et les partenaires, en coordination avec les partenaires du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Des évaluations thématiques et multisectorielles seront menées afin de mettre l'accent sur des ensembles spécifiques d'interventions, selon les conditions détaillées dans le plan d'évaluation chiffré en annexe.

49. En 2023, l'UNICEF accompagnera le Gouvernement et les partenaires non gouvernementaux dans la préparation du rapport destiné au Comité des droits de l'enfant. Tout au long du cycle de programme de pays, l'UNICEF contribuera aux

rapports établis par l'équipe de pays des Nations Unies et destinés au Comité des droits civils et politiques, au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, au Comité des droits des personnes handicapées, au Comité contre la torture et à l'Examen périodique universel.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre le Gouvernement de la Mongolie et l'UNICEF, 2023-2027

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : 1 à 5, 7, 9-10, 12-13, 15, 20, 23-24, 26 à 29, 31, 34, 36-37, 39-40</p> <p>Priorités nationales : Politique relative à la Vision 2050 de la Mongolie : 2, 3, 5, 6</p> <p>Objectifs de développement durable correspondants : 1 à 6, 10, 13, 16</p>
<p>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :</p> <p>1. D'ici à 2027, les habitants des zones urbaines et rurales, en particulier les plus vulnérables et marginalisés, réalisent pleinement et équitablement leur potentiel et bénéficient de services inclusifs, fondés sur les droits, sensibles aux questions de genre et réactifs aux chocs en matière de santé, de nutrition, d'éducation, de protection sociale, d'EAH (eau, assainissement et hygiène) et dans d'autres domaines.</p> <p>2. D'ici à 2027, l'économie mongole est plus diversifiée, innovante, productive, inclusive, verte et mieux équilibrée sur le plan géographique. Elle offre des moyens de subsistance décents, en particulier aux femmes et aux jeunes, et favorise l'acquisition des compétences du XXIe siècle ainsi qu'un développement à faible émission de carbone.</p> <p>3. D'ici à 2027, les communautés et les écosystèmes mongols sont plus résilients face aux changements climatiques et mieux disposés à tenir compte des données probantes et des questions de genre au service d'une approche durable de la gestion des ressources naturelles et environnementales et de la réduction des risques de catastrophe.</p> <p>4. D'ici à 2027, en Mongolie, le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques est plus sensible aux questions de genre, participatif, cohérent, fondé sur des données probantes et conforme aux objectifs de développement durable ; à tous les niveaux, les institutions de gouvernance font preuve d'une transparence et d'une redevabilité accrues ; la population, en particulier les catégories marginalisées, a accès à la justice et à l'état de droit afin d'exercer pleinement leurs droits humains.</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5</p>

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par réalisation du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 1	1 : D'ici à 2027, les enfants et les adolescents exercent leur droit de survivre et de s'épanouir dans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans NR : 15/1 000 NC : 12/1 000	Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile	1. Le système de santé a renforcé ses capacités afin de proposer des soins de santé primaires de qualité, sensibles aux questions de genre, adaptés à l'âge, accessibles et tenant	Ministère de la santé, Ministère de l'éducation et des sciences, Organisation mondiale de la	250	14 000	14 250

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par réalisation du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	un environnement sain, sûr et bienveillant.	<p>Taux de mortalité des enfants âgés de 5 à 14 ans</p> <p>NR : 53/100 000 NC : 48/100 000</p> <p>Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois dont le régime alimentaire couvre un nombre minimum de groupes d'aliments</p> <p>NR : 39,2 % NC : 42 %</p>	<p>Estimations de l'Organisation mondiale de la Santé</p> <p>Enquête nationale</p>	<p>compte des changements climatiques, ainsi que des interventions à fort impact, notamment dans le domaine de la santé mentale.</p> <p>2. Les autorités nationales et infranationales, leurs organismes et le secteur privé assurent la promotion de régimes alimentaires nutritifs, abordables et durables, et de modes de vie sains, afin de protéger les enfants, les adolescents et les femmes contre le triple fardeau de la malnutrition.</p> <p>3. Les autorités nationales et infranationales et leurs organismes disposent de capacités renforcées leur permettant de proposer des services intégrés, de qualité et abordables pour le développement du jeune enfant, de promouvoir l'implication des parents et des autres parties prenantes en faveur de la stimulation précoce et des soins attentifs, et d'encourager l'adoption de normes sociales et de comportements positifs.</p>	Santé, autres organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales et comité consultatif de jeunesse			
Réalisations 1 et 2	2 : D'ici à 2027, de la petite enfance à l'adolescence, les enfants, y compris les plus exclus, disposent d'un	<p>Pourcentage d'enfants âgés de 3 à 5 ans dont l'indice de développement est conforme à leur âge</p> <p>NR : 75,7 % NC : 80 %</p>	Enquête par grappes à indicateurs multiples	1. Les autorités nationales et infranationales ont renforcé leurs capacités et augmenté leurs ressources afin d'assurer la planification, la mise en œuvre et le suivi de stratégies et de services efficaces en matière	Idem	0	12 000	12 000

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par réalisation du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	accès équitable à une éducation de qualité et acquièrent des compétences fondamentales et adaptées au XXI ^e siècle dans un environnement équipé en ressources numériques et résilient.	<p>Pourcentage d'enfants ayant acquis, au terme de l'enseignement primaire, les compétences minimales en i) lecture/maîtrise de la langue et ii) mathématiques</p> <p>NR : 67 %/61 % NC : 70 %/63 %</p>	Enquêtes nationales relatives au suivi de la qualité	<p>d'éducation de la petite enfance, en particulier pour les enfants handicapés et ceux issus de familles pauvres et de familles d'éleveurs.</p> <p>2. Les autorités nationales et infranationales et leurs organismes ont renforcé leurs capacités et augmenté leurs ressources afin de proposer à tous les enfants, en particulier les enfants handicapés et ceux issus de familles pauvres et de familles d'éleveurs dans les zones exposées aux risques climatiques et aux catastrophes, un accès équitable à un apprentissage continu de qualité, dans un environnement inclusif, sain et sûr.</p> <p>3. Les autorités nationales et infranationales et leurs organismes ont renforcé leurs capacités afin de créer un environnement sûr et sain permettant aux adolescents d'acquérir des compétences transférables, favorables à leur bien-être mental, à leur employabilité et à leur participation citoyenne active.</p> <p>4. Le Gouvernement, ses organismes et le secteur privé renforcent leurs capacités et s'engagent en faveur de la planification et de la mise en œuvre de la transformation numérique, en vue d'instaurer un environnement d'apprentissage numérique inclusif, sûr et équitable.</p>				

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par réalisation du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisations 1 et 4	3 : D'ici à 2027, les enfants et les adolescents, qu'ils vivent à l'intérieur ou en dehors du cadre familial, disposent des outils nécessaires et d'une protection contre la violence et l'exploitation en ligne et au sein du foyer, de l'école, des communautés et des institutions, y compris dans les contextes humanitaires.	<p>Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtime corporel et/ou une agression psychologique infligé(e) par une personne s'occupant d'eux au cours du mois écoulé</p> <p>NR : 44 % NC : 40 %</p> <p>Pourcentage d'élèves âgés de 13 à 15 ans ayant déclaré avoir subi des intimidations un jour ou plus au cours des 30 derniers jours</p> <p>NR : 41,5 % NC : 30 %</p>	<p>Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS Plus)</p> <p>Enquête mondiale en milieu scolaire sur la santé des élèves</p>	<p>1. Le cadre juridique et administratif relatif à la protection de l'enfance est renforcé afin de garantir des activités de prévention et des interventions adaptées à l'âge et sensibles aux questions de genre en cas de violation des droits de l'enfant.</p> <p>2. Le personnel des services sociaux responsable de la protection de l'enfance a renforcé ses capacités, ses outils et ses ressources afin de proposer des services centrés sur les enfants, sensibles aux questions de genre et cohérents pour la protection de l'enfance et l'accès à la justice.</p> <p>3. Les enfants, les adolescents et les personnes qui en sont responsables ont amélioré leurs connaissances, leurs compétences et leurs comportements afin de créer ensemble un environnement plus sûr, permettant de prévenir la violence envers les enfants et de faire valoir leurs droits en toutes circonstances, y compris en ligne.</p>	Ministère du travail et de la protection sociale ; Autorité responsable de la famille et du développement des enfants et des jeunes ; Fonds des Nations Unies pour la population ; organismes des Nations Unies ; organisations non gouvernementales ; comité consultatif de jeunesse	250	3 900	4 150
Réalisations 1, 2 et 3	4 : D'ici à 2027, les enfants et les adolescents exercent davantage leur droit à des services EAH sûrs et résilients aux changements climatiques, et à un environnement sain et durable.	<p>Pourcentage de la population ayant recours aux :</p> <p>a) Services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson NR : 82 % NC : 90 %</p> <p>b) Services élémentaires d'assainissement NR : 69 % NC : 80 %</p> <p>c) Services élémentaires d'hygiène NR : 82 %</p>	Enquête nationale	<p>1. Les autorités nationales et infranationales ont renforcé leurs capacités afin de favoriser l'accès à des services et à des pratiques axées sur l'équité et sensibles aux questions de genre dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.</p> <p>2. Les systèmes EAH ont renforcé leurs capacités afin d'assurer la préparation, la mise en œuvre et le suivi d'un plan chiffré et durable à long terme, permettant de garantir des</p>	Ministère de la construction et de l'urbanisme, Ministère de l'environnement et du tourisme, Agence nationale pour la gestion des situations d'urgence	250	20 000	20 250

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par réalisation du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>NC : 90 %</p> <p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre (en tonnes) due aux interventions menées par l'UNICEF au niveau des ménages et des institutions</p> <p>NR : 636 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (éq. CO₂) NC : 10 000 tonnes éq. CO₂</p> <p>Données probantes relatives à la prise en compte des enfants dans l'élaboration, le financement et la mise en œuvre de politiques, de programmes, de stratégies et de plans portant sur les changements climatiques, l'environnement et la réduction des risques de catastrophe, tant au niveau national qu'infranational et/ou sectoriel.</p> <p>NR : 1 (plan d'action relatif aux Contributions déterminées au niveau national) NC : 3 (réduction des risques de catastrophe et politique environnementale à moyen terme)</p>	<p>Études/évaluation</p> <p>Évaluation</p>	<p>services résilients aux changements climatiques, sensibles aux questions de genre, abordables et durables, tant au niveau national qu'infranational.</p> <p>3. Les autorités nationales et infranationales, leurs organismes et le secteur privé ont renforcé leurs capacités afin de lutter contre la pollution atmosphérique et de garantir la prise en compte des enfants dans les politiques nationales et les programmes de réduction des risques de catastrophe destinés à répondre aux changements climatiques, à la pollution et à la dégradation de l'environnement.</p>				
Réalisation 1	5 : D'ici à 2027, les enfants bénéficient de politiques et de programmes de lutte contre la pauvreté fondés sur des données probantes et adaptés aux enfants, incluant notamment une	<p>Pauvreté multidimensionnelle des enfants (enfants privés d'au moins trois dimensions)</p> <p>NR : 68 % NC : 65 %</p>	Enquête nationale	<p>1. Le système de protection sociale national, doté d'un programme renforcé de transferts monétaires, fonctionne correctement dans les contextes humanitaires et de développement.</p> <p>2. Les autorités nationales et infranationales ont fait preuve d'un engagement politique accru en faveur d'une allocation</p>	Ministère du travail et de la protection sociale, Ministère du développement économique, institutions financières internationales, organismes divers, collectivités locales,	250	3 000	3 250

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par réalisation du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	protection sociale réactive aux chocs.	Pourcentage du budget total alloué au secteur social. NR : 52,97 % NC : à définir	Budget de l'État	budgétaire axée sur l'équité et les droits de l'enfant. 3. Les autorités nationales et infranationales ont renforcé leurs capacités à prendre des décisions politiques relatives à la pauvreté multidimensionnelle des enfants en s'appuyant sur des informations et des données probantes de qualité et à jour.	institut national de statistique, universités, institutions de recherche et groupes de réflexion			
	6 : Le programme de pays est efficacement conçu, coordonné, géré et soutenu afin de répondre aux normes de qualité des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants.	Les tableaux de bord des résultats satisfont aux critères de référence de l'organisation.	InSight.	1. Coordination du programme, communication, plaidoyer, partenariats, changement social et comportemental, technologie au service du développement et appui opérationnel.		3 500	0	3 500
Montant total des ressources						4 500	52 900	57 400